



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 28 Août 2020

#### DATE DE CONVOCATION

21 Août 2020

L'an deux mil vingt, le **vingt-huit août** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : MM. Patrice ESPINOSA (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), Gilles BRACHOTTE, Jean-Pierre COLOMBERT, Vincent CROUZIER, Vincent DANCOURT, Mmes Nathalie SEGUIN, Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mmes Anne-Sophie BOISSON, Sylvie CHASTRUSSE, Pascale CHERVET, MM. Daniel CHETTA, Dominique CHOPPIN, Mmes Carole CLAUDEL-SALOMON, Maïté COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Jean-Marc FRELIH, Olivier GAUTHRON, Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, MM. Dominique JANIN, Jean-Luc MAHIEU, Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Paul MURANO, Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, MM. Emmanuel PONTILLOT, Jérôme THEVENEAU, Claude VERDREAU.

Étaient excusés : MM. François BIGEARD, Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mmes Rolande Andrée CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Céline EUDES (suppléante de M. Patrice ESPINOSA), MM. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. André LONCHAMP (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial PARIZOT (suppléé par Mme Bernadette BERGER), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), MM. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU), Mme Marie-José TROUSSEL (suppléante de M. Vincent CROUZIER), Mme Laurence VIENNET (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2<sup>ème</sup> Vice-président délégué au Développement économique, aux Equipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

28/08/2020/35

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	33
VOTANTS :	35

#### **Objet : Annulation abattement IFSE – part fonction, pendant la période de la crise sanitaire suite COVID-19**

La fermeture des services administratifs et la mise en place du Plan de Continuité d'Activité (PCA) ont impliqué des mesures spécifiques pour les agents de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise :

- Le recours au télétravail,
- Le placement en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) de tout agent présentant un certificat médical peut être absent dans les conditions de droit commun.

Lorsque l'agent territorial est placé en congé de maladie ordinaire, suivant sa situation au regard de ses droits à congé de maladie ordinaire, il perçoit son plein ou son demi-traitement.

Concernant la retenue au titre de la journée de carence, elle a été suspendue pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

Par principe, le maintien du régime indemnitaire, en cas de congé de maladie ordinaire, doit être expressément prévu par une délibération de la collectivité ou de l'établissement public.

Après avoir validé le principe du vote au scrutin public, le Conseil Com

• **DÉCIDE** de suspendre l'abattement IFSE – part fonction, en raison de la situation sanitaire, et de son impact sur la situation individuelle des agents, pour la période du 15 mars 2020 au 10 juillet 2020 inclus,

• **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à Genlis, le 10 septembre 2020

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la  
Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER

#### LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)